

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR
- TUNISAIR -**

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juillet 2008. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mr Abderrazek Souei (International Management & Auditing Company) et Mme Raja Ismail (Audit Management & Tax Advising).

(En Dinars Tunisien)	Notes	2007	2006 (retraité)	2006
Goodwill		-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		2 214 178	960 075	960 075
Immobilisations corporelles		491 454 597	393 080 910	362 421 803
Titres mis en équivalence	1	11 075 072	9 657 874	9 657 874
Autres immobilisations financières		139 789 470	66 501 147	66 501 147
ACTIFS IMMOBILISES		644 533 317	470 200 006	439 540 899
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2	43 286 553	59 321 864	57 199 388
ACTIFS NON COURANTS		687 819 870	529 521 870	496 740 287
Stock		66 326 819	65 067 884	65 067 884
Clients et comptes rattachés		55 039 511	83 849 953	42 740 246
Autres actifs courants		113 224 164	103 512 773	100 451 758
Placements et autres actifs financiers		43 023 499	63 678 183	63 678 183
Liquidités et équivalents de liquidités		340 741 775	364 895 780	364 895 780
ACTIFS COURANTS		618 355 768	681 004 573	636 833 851
TOTAL BILAN		1 306 175 638	1 210 526 443	1 133 574 138
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		471 401 736	496 376 757	331 661 476
Capital de la société mère		81 124 450	81 124 450	81 124 450
Réserves consolidées	3	253 776 289	316 713 230	297 772 915
Résultats reportés consolidés	4	71 746 160	37 274 206	-99 252 971
Résultat consolidé, part du groupe	5	64 754 837	61 264 871	52 017 082
INTERETS MINORITAIRES (IM)	6	3 742 734	9 733 262	9 103 712
Part des IM dans les capitaux propres des filiales		3 995 897	8 736 018	8 371 113
Part des IM dans les résultats des filiales		-253 163	997 244	732 599
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		475 144 470	506 110 019	340 765 188
PASSIF NON COURANTS		383 895 501	343 847 443	456 766 650
Emprunts		343 199 892	319 058 292	319 058 292
Provisions	7	28 475 005	16 243 722	129 030 244
Autres passifs non courants		12 220 604	8 545 429	8 678 114
PASSIFS COURANTS		447 135 667	360 568 981	336 042 298
Fournisseurs et comptes rattachés		103 170 176	94 781 903	94 781 903
Autres passifs courants		265 785 098	187 158 634	162 631 951
Autres passifs financiers		78 180 393	78 628 444	78 628 444

(Du 1er janvier au 31 décembre 2007)

(En Dinars Tunisien)	Notes	2007	2006 (retraité)	2006
Revenus	8	999 993 019	987 721 808	987 721 808
Autres produits exploitation		49 433 911	53 898 962	53 898 962
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 049 426 930	1 041 620 770	1 041 620 770
Achats consommés		-290 812 095	-285 573 270	-275 380 958
Charges de personnel		-143 270 839	-127 585 537	-127 585 537
Redevances aéronautiques		-237 880 097	-237 730 229	-241 550 772
Dotations aux amortissements et aux provisions		-100 822 070	-120 596 269	-114 344 874
Autres charges d'exploitation		-200 230 236	-203 917 955	-223 556 650
CHARGES D'EXPLOITATION		-973 015 337	-975 403 260	-982 418 792
RESULTAT D'EXPLOITATION DES SOCIETES INTEGREES		76 411 593	66 217 510	59 201 978
Charges financières		-28 757 163	-24 832 390	-24 832 390
Produits financiers		31 209 865	26 408 760	26 408 760
Autres gains (pertes) ordinaires		-2 564 602	6 919 024	6 919 024
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		76 299 693	74 712 904	67 697 372
Impôts sur le résultat	9	-13 197 735	-13 472 057	-15 968 960
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		63 101 958	61 240 847	51 728 413
Dotations aux amortissements du Goodwill		-	-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	10	1 399 716	1 021 268	1 021 268
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		64 501 674	62 262 115	52 749 681
Intérêts minoritaires		253 163	-997 244	-732 599
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		64 754 837	61 264 871	52 017 082

(Du 1er janvier au 31 décembre 2007)

	31/12/2007	31/12/2006
(En Dinars Tunisien)		
Résultat net des sociétés Intégrées	63 101 958	51 728 413
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et aux provisions	100 822 070	114 344 874
Impôts différés	1 008 493	3 731 800
Plus value de cession	-723 320	-97 177
Autres éléments transférés dans le processus d'investissement	-3 566 340	-21 495 316
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	14 560 149	-4 862 741
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	175 203 010	143 349 853
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-50 068 604	-37 179 646
Flux de trésorerie net généré par l'exploitation	125 134 406	106 170 207
Acquisitions d'immobilisations	-192 065 358	-15 787 220
Cessions d'immobilisations	59 559 028	14 435 898
Intérêts et Dividendes reçus	16 622 435	19 382 878
Incidences des variations du périmètre	-	-
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	-115 883 895	18 031 556
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-3 823 321	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-550 254	-364 310
Augmentation du capital en numéraire	-	1 525 310
Emprunts nouveaux	48 133 428	-
Remboursement d'emprunts	-76 864 433	-79 837 885
Flux de trésorerie net lié au financement	-33 104 580	-78 676 885
Incidence des variations de cours de change sur les liquidités	-299 936	5 064 901
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-24 154 005	50 589 779
Trésorerie nette d'ouverture	364 895 780	314 306 001
Trésorerie nette de clôture	340 741 775	364 895 780

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés (EFC) ont été établis conformément aux normes comptables tunisiennes régissant la consolidation (NCT 35 à NCT 39) et selon la norme IAS 12 en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les chiffres sont exprimés en Dinars.

CHOIX DES METHODES DE CONSOLIDATION

Le groupe TUNISAIR devait, pour la définition des méthodes de consolidation, effectuer des choix :

- ✎ Ainsi pour AMADEUS SA : le contrôle par TUNISAIR qui détient 70% du pourcentage d'intérêt était atténué par la détention de l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir en ce sens que le cœur du métier (savoir-faire) est entre ses mains. Nous avons opté, néanmoins, pour le critère des droits de vote du fait qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi du 06/12/2001 sur les groupes de sociétés, le critère du pouvoir économique relevant plus des référentiels internationaux, dégagés des contingences juridiques.
- ✎ Pour TUNISIE CATERING : celle ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence ; Celle-ci était en concurrence avec la méthode de l'intégration globale car le pourcentage des droits de vote détenu (45%) pouvait, selon la présomption prévue par la loi du 06/12/2001, être considéré comme constituant un contrôle et ouvrir la voie à la consolidation globale. Toutefois, des accords internes entre les actionnaires prévoient que la gestion effective devrait

toujours revenir à KOMPASS international, actionnaire à hauteur de 34%, ce critère expressément prévu par les textes tunisiens, a été retenu par le groupe pour le choix de la méthode de consolidation.

- ✘ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle. La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.

En dehors des options liées aux méthodes de consolidation (intégration globale versus mise en équivalence), le groupe TUNISAIR a dû effectuer des choix de méthodes comptables sur les points suivants :

- ✘ Le groupe a éliminé les résultats internes réalisés avec les sociétés mises en équivalence conformément aux normes internationales IAS, cette solution n'étant expressément prévue par les normes tunisiennes que pour les sociétés intégrées globalement.
- ✘ L'homogénéisation des états financiers individuels des différentes sociétés du périmètre a été faite dans une optique plus économique que juridique et comptable.

- ✘ Les impôts différés comptabilisés ont concerné les déficits fiscaux reportables et les écritures de consolidation.

Afin de respecter le mode de présentation préconisé par la norme IAS12, les impôts différés sont désormais défalqués par société et présentés dans leur intégralité parmi les actifs ou passifs non courants.

PRINCIPALES CONVENTIONS, METHODES ET PROCEDURES COMPTABLES ADOPTEES

- Les conventions comptables de base énoncées par le cadre conceptuel tunisien ont été respectées pour l'établissement des états financiers consolidés. Il en est principalement des conventions suivantes :
 - ✓ Les états financiers consolidés sont évalués au coût historique.
 - ✓ Le principe de la prééminence de l'économie sur le droit (et de la substance sur la forme) a été largement observé. Le retraitement des états financiers individuels a été effectué selon cette logique.
 - ✓ Le principe de comparabilité : Les états financiers de 2007 et de 2006 ont été établis selon les mêmes méthodes.
- Les comptabilisations effectuées dans les états financiers individuels pour des raisons purement fiscales ont été éliminées.
- Les impôts différés ont été traités partiellement. En effet, seuls les impôts différés induits par les déficits reportés et par les écritures de consolidation ont été comptabilisés et présentés selon les prescriptions de la norme IAS12.
- Aucun Goodwill n'a été enregistré car toutes les prises de participations ont été effectuées à la constitution des différentes sociétés. Pour la SCI ESSAFA, le coût d'acquisition des titres correspond à la juste valeur de la participation.
- Les opérations internes entre la société mère et les différentes sociétés du périmètre ont été éliminées, en totalité (pour les sociétés intégrées globalement) ou partiellement (pour les sociétés mises en équivalence). Il ne s'agit pas seulement des prestations internes (achats, ventes) mais aussi des provisions internes constituées sur les titres de participations et les cessions internes d'actifs.

DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dépendantes du groupe ont été admises dans le périmètre de consolidation en application des critères préconisés par le Code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes et internationales. Ces critères sont fondés sur le pourcentage des droits de vote ou, pour TUNISIE CATERING, sur le pouvoir effectif en vertu d'accords entre actionnaires, la présomption de contrôle prévue par la loi dans le cas d'un contrôle à hauteur de 40% n'ayant pas trouvé à s'appliquer.

SOCIETES DU PERIMETRE

	Sociétés	Activité	Droits de vote
Sociétés intégrées globalement	- TUNISAIR HANDLING	Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100%
	-TUNISAIR TECHNICS	Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100%
	- SCI ESSAFA	Immobilier	99,90%
	- SEVENAIR	Transport aérien	83,37%
	- AMADEUS	Prestations informatiques	70%
	- MAURITANIA AIRWAYS	Transport aérien international et domestique	51%
Sociétés mises en équivalence	- TUNISIE CATERING	Catering	45%
	- ATCT	Formation Aéronautique	34%

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE PRELIMINAIRE

Les chiffres consolidés n'étant pas significativement différents de ceux de la société mère, nous renvoyons les lecteurs aux notes relatives aux états financiers individuels de cette dernière. Nous nous limitons ci-après à fournir des détails et explications sur les seuls postes spécifiques à la consolidation ou ceux affectés de manière relativement importante par cette dernière.

NOTE 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

	2007	2006
- Titres TUNISIE CATERING	8 228 928	7 011 717
- Titres ATCT	2 846 144	2 646 157
Total	11 075 072	9 657 874

Les titres mis en équivalence sont évalués pour la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de la société détenue, y compris le résultat de l'exercice.

NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2007	2006 retraité	2006
Impôt différé Actif (a)	8 749 157	26 481 258	24 358 782
Autres actifs non courants	34 537 396	32 840 606	32 840 606
Total	43 286 553	59 321 864	57 199 388

(a) L'impôt différé actif correspond aux économies fiscales futures liées aux décalages temporels entre les résultats comptables et fiscaux. Ces économies sont analysées comme suit :

	2007	2006 retraité	2006
Economies sur déficits reportables	-	9 645 320	9 645 320
Impôt différé Tunisair	8 607 968	16 451 790	12 877 225
Impôt différé Sevenair	141 189	384 148	1 836 237
Total	8 749 157	26 481 258	24 358 782

Les économies fiscales différées sont affectées aux capitaux propres lorsqu'elles concernent les années antérieures ou incluses dans le résultat lorsqu'elles sont relatives à l'exercice.

NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

	2007	2006 retraité	2006
Réserves de la société mère	280 950 490	339 969 109	339 969 109
Réserves générées par la consolidation (b)	-27 174 201	-23 255 879	- 42 196 194
Total	253 776 289	316 713 230	297 772 915

Les réserves consolidées correspondent d'une part aux économies nettes d'impositions différées lorsque les différences fiscales temporelles concernent les exercices antérieurs et d'autre part aux différentes éliminations internes ou d'homogénéisation des comptes individuels et des écarts induits par l'élimination des titres des filiales.

(b)	2007	2006 retraité	2006
Réserves consolidées provenant des impôts différés	7 393 659	24 629 946	24 743 561
Autres réserves consolidées	-34 567 860	-47 885 825	- 66 939 755
Total	-27 174 201	-23 255 879	- 42 196 194

NOTE 4 : RESULTATS REPORTES CONSOLIDES

Les résultats reportés consolidés correspondent à ceux de la société mère du fait :

- ✓ que les résultats reportés des sociétés intégrées globalement ont été répartis avec les autres capitaux propres de ces entités lors de leur consolidation;
- ✓ et que ceux des sociétés mises en équivalence ont été pris en compte lors de l'évaluation des titres au bilan consolidé sans qu'ils ne soient transférés dans ce dernier.

NOTE 5 : RESULTAT CONSOLIDE, PART DU GROUPE.

	2007	2006 retraité	2006
TUNISAIR	31 965 618	24 440 967	6 459 861
TUNISAIR HANDLING	25 893 620	26 580 059	26 447 373
TUNISAIR TECHNICS	3 703 507	3 636 495	13 751 222
AMADEUS	2 518 656	2 161 537	2 161 537
SEVENAIR	708 683	261 729	-986 995
MAURITANIA AIRWAYS	-1534 260	-	-
ESSAFA	99 297	3 162 816	3 162 816
TUNISIE CATERING	1 205 412	946 176	946 176
ATCT	194 304	75 092	75 092
Total	64 754 837	61 264 871	52 017 082

Le résultat consolidé revenant au groupe correspond au résultat net des sociétés intégrées globalement (mère et filiales) après déduction de la part du résultat revenant aux actionnaires minoritaires dans les filiales et après prise en compte de la quote-part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, le tout après les éliminations internes opérées et prise en compte des impôts différés rattachables à l'exercice.

NOTE 6 : INTERETS MINORITAIRES

	2007		2006 (retraité)		2006	
	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS
En DT						
AMADEUS	261 000	1 079 424	240 000	926 373	240 000	926 373
ESSAFA	7 768	99	4 942	3 166	4 942	3 166

SEVENAIR	2 133 907	141 407	2 182 940	67 705	1 818 035	- 196 940
MAURITANIA	1 593 223	- 1 474 093	6 308 136	-	6 308 136	-
S/TOTAL	3 995 897	-253 163	8 736 018	997 244	8 371 113	732 599
TOTAL	3 742 734		9 733 262		9 103 712	

✓ Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres correspondent à la part des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans la situation nette des filiales après les différentes éliminations et homogénéisations.

✓ La part des minoritaires dans le résultat correspond aux intérêts des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans les résultats des filiales (sociétés intégrées), après éliminations internes et au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les minoritaires.

NOTE 7 : PROVISIONS

	2007	2006 retraités	2006
TUNISAIR	18 097 424	2 658 328	114 825 794
TUNISAIR HANDLING	122 808	-	-
AMADEUS	9 635 876	8 128 771	8 128 771
SEVENAIR	554 763	5 456 623	6 075 679
MAURITANIA AIRWAYS	64 134	-	-
Total	28 475 005	16 243 722	129 030 244

NOTE 8 : REVENUS

Les revenus de l'exercice s'analysent comme suit :

	2007	2006
Revenus de la mère	908 291 224	898 262 726
Revenus des filiales	91 701 795	89 459 082
Total	999 993 019	987 721 808

NOTE 9 : IMPOT SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

	2007	2006 retraités	2006
Impôt différé (économies)	- 1 008 493	- 1 234 897	- 3 731 800
Impôt exigible	- 12 189 242	- 12 237 160	- 12 237 160
Total	- 13 197 735	- 13 472 057	-15 968 960

L'impôt différé actif enregistré dans le compte de résultat consolidé correspond aux économies fiscales liées aux déficits fiscaux (amortissements différés), ainsi que les impôts induits par les retraitements de consolidation.

NOTE 10 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.

Les parts des minoritaires dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

	2007	2006
- ATCT	194 304	75 092
- TUNISIE CATERING	1 205 412	946 176
Total	1 399 716	1 021 268

NOTE 11 : AUTRES ELEMENTS TRANSFERES DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Ce poste d'ajustement correspond aux intérêts et dividendes reçus des sociétés non consolidées, comptabilisés dans l'état de résultat de l'exercice et dont l'équivalent liquide a été transporté dans le processus d'investissement, la société ayant choisi de les rattacher à ce dernier processus financier.

Cet ajustement est destiné à éviter de compter les mêmes flux deux fois, dans deux processus différents. Ce traitement est en tout point similaire à celui réservé aux plus values de cession.

NOTE 12 : TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette du groupe correspond aux liquidités détenues en fin d'exercice par toutes les sociétés intégrées. Ces liquidités comprennent les avoirs bancaires et les espèces disponibles nets des découverts bancaires, augmentées des placements très liquides assimilables à des disponibilités.



International Management
& Auditing Company

08 rue 8030 Cité Jardins Belvédère
Tunis 1002

Tél.: (216) 71 84 51 31

Fax.: (216) 71 89 40 25

E-mail : imac.audit@planet.tn

Site web : www.imacaudit.com



AMTA Raja Ismail

Audit, Management & Tax Advising

52 Avenue Charles Nicolle
Mutuelleville – Tunis 1002

Tél.: (216) 71 79 79 11

Fax.: (216) 71 84 75 28

E-mail : amta.consult@planet.tn

Tunis, le 11 juillet 2008

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
TUNISIENNE DE L'AIR « TUNISAIR-S.A »**

RAPPORT GENERAL

En vertu de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR » qui nous a été confiée par votre Société, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR », tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total net des actifs de **1 306 175 KDT** et un bénéfice de l'exercice s'élevant à **64 755 KDT** ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

1. Responsabilité des Organes de Direction et d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les Organes de Direction et d'Administration de votre Société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes et internationales. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les comptes consolidés

Sur la base de notre audit, les états financiers consolidés ci-joints annexés appellent de notre part, les réserves suivantes :

3.1 Les redevances aéroportuaires collectées par « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs consolidés.

3.2.1 Les immobilisations, autres que les réacteurs, figurant à l'actif de la société « TUNISAIR TECHNICS » pour un total net de **8 822 KDT** n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La régularisation de cette situation pourrait avoir un impact sur le résultat consolidé du groupe et sur sa situation nette consolidée au 31 Décembre 2007.

3.2.2 Les pièces de rechange révisables de type « ATR », « BOEING » et « CRJ » figurant à l'actif de la société « SEVENAIR » pour un montant de **10 252 KDT** sont en cours de rapprochement avec les résultats de l'inventaire physique effectué au 31 décembre 2007.

Les résultats de ce rapprochement pourraient avoir un impact sur le résultat consolidé du groupe et sur sa situation nette consolidée au 31 Décembre 2007.

3.3 Les fichiers informatiques de base n'ayant pas été corrigés en fonction des valeurs d'apport retenues, les stocks de la société « TUNISAIR TECHNICS » sont évalués, approximativement, pour tenir compte de l'incidence des valeurs d'apport des stocks à la date de constitution de la société.

3.4 Les ventes réalisées sur le marché local par la société « TUNISIE CATERING » depuis l'exercice 2002 ont dépassé les quotas de 20% et 30% prévus par l'article 16 du code d'incitations aux investissements. De ce fait, la société peut être déchuë de la qualité de société totalement exportatrice et serait donc tenue du paiement des divers impôts, taxes et pénalités fiscales.

De plus, les ventes sur le marché local n'ont pas été soumises aux impôts, droits et taxes conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le régime fiscal de la société « TUNISAIR TECHNICS » n'est pas définitivement arrêté, ce qui fait courir au groupe des risques non provisionnés qui pourraient se répercuter d'une manière significative sur les capitaux propres du groupe.

A notre avis, et sous réserve des points ci-dessus explicités, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du groupe « TUNISAIR » au 31 décembre 2007, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

4. Note en post opinion

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée et outre les observations soulevées au niveau du rapport général de la société mère, il ya lieu d'attirer votre attention sur le fait que la société « TUNISAIR HANDLING » est actuellement sous contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006. Lors des discussions du Conseil d'Administration du 8 Mai 2008, les membres du conseil ont sursis à la constatation du risque fiscal au niveau de l'arrêté des comptes de l'exercice 2007, en attendant les résultats de la prise de position définitive de l'administration sur le régime fiscal à appliquer à la société en matière de TVA.

5. Vérifications et informations spécifiques

Outre les informations spécifiques mentionnées au niveau de notre rapport général sur les états financiers de la société mère relatifs à l'exercice 2007, il y a lieu de signaler que nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe établi par le Conseil d'Administration.



AMTA Raja Ismaïl

Raja Ismaïl

Raja ISMAIL

Audit
82-5
Mut
Tel: 216.1

AMTA Raja ISMAIL

NOTES COMPLEMENTAIRES AUX RESERVES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En plus des notes complémentaires aux réserves des commissaires aux comptes mentionnées au niveau du rapport général sur les comptes individuels de la société mère au titre de l'exercice 2007 et qui concernent les rubriques **Fonds social, Clients, Fournisseurs et Autres actifs et autres passifs courants**, nous attirons votre attention sur la note complémentaire suivante :

- 1- Suite aux travaux de reconstitution de la valeur des stocks à partir des valeurs des apports sur un échantillon entrepris par le commissaire aux comptes de la société « TUNISAIR TECHNICS », il a été constaté que la valeur des stocks consommables est majorée d'environ 30% soit **8 916 KDT** qui se détaillent comme suit :

	Montants en KDT
Solde comptable au 31 décembre 2007	30 077
Dévalorisation	8 915
Valeur retraitée	21 162

La prise en considération de l'impact de cette remarque sur les valeurs des stocks au 31 décembre 2007 a été effectuée par des calculs et extrapolations globales effectuées sur les rubriques sans corriger le fichier de base des stocks.